



## Compte-Rendu de la CSOS

Le 27 septembre 2018

Dr Claude Martineaux

La séance s'est ouverte par un exposé sur les processus d'évaluation et d'autorisation en cancéro. Les autorisations sont maintenant accordées pour 7 ans alors qu'autrefois elles étaient accordées pour 5 ans.

Il a été constaté que les oncologues se sous-spécialisaient par types de cancer ; l'ARS ne veut plus de RCP « généralistes » mais uniquement des RCP avec des « spécialistes », ce qui implique constituer des équipes territoriales (généraliste étant le cancérologue non spécialisé et le spécialiste étant le cancéro s'étant spécialisé dans un type de cancer).

Avertir les équipes sur les seuils qui changent et sur la qualité de la prise en charge.

L'ARS ne veut plus de service de chimio ouvert seulement 2 jours par semaine.

Et non plus de services ouverts où 30 praticiens interviennent chacun avec trop peu d'activité.

Les fédérations (FHF, FHP) demandent qu'il y ait des réunions d'information dédiées de manière à informer leurs mandants des nouvelles caractéristiques, vu les délais et la fenêtre exceptionnelle de dépôt des demandes (jusque fin décembre) pour un passage en CSOS en mai 2019.

Il est ensuite évoqué les problématiques concernant les SSR.

L'enjeu est la fluidification des parcours complexes et bloqués : patient restant trop longtemps en service parce que admission en SSR trop longue ou patient bloqué en SSR parce que pas de solution d'aval.

Les SSR locomoteurs seraient en excédant alors que les SSR neurologiques seraient de déficit.

Le principe du virage ambulatoire est suppression d'un lit pour la création d'une place en ambulatoire mais assoupli pour les petits établissements qui se retrouveraient avec des difficultés financières si le nombre de lits diminuaient.

Il y a une forte tension sur les kinés salariés des établissements, aggravée encore par l'année supplémentaire de formation et donc cette année pas de sortie de promotion.

### Autorisations de SSR

Clinique Turin : 13 pour 3 contre 6 abs mais n'ont que actuellement que 2 kinés sur les 6 prescrits ;

Les épinettes Paris : 22 pour ;

La porte verte Versailles : 22 pour ;

L'oasis Saint Rémy les Chevreuse : 21 pour 1 abs ;

Val de Seine Louveciennes : 20 pour 2 contre ;

Hop Saint Denis Delafontaine : 21 pour

### Activité de biologie AMP procréation médicalement assistée :

2 labos en concurrence pour une seule autorisation.

LABO Aymar la bibliothèque Paris 13 a eu un avis défavorable de l'ARS avec le reproche de ne pas faire de test de migration (réponse du labo : nous ne pouvons pas en faire nous ne sommes pas autorisés) et reproche de ne pas avoir de gynéco correspondant (réponse du labo : comment avoir des gynécos correspondants sans autorisation) mais le labo a pour lui d'être situé dans un quartier où aucune autorisation n'existe. La directrice du labo a l'expérience et a été formée à la Pitié toute proche.

La directrice défend son projet avec pugnacité.

2 pour 2 contre et 18 abstentions.

LABO Clément a déjà l'autorisation sur 4 sites en IdF et veut en ouvrir un 5e à Paris Eylau 16° ou 8° alors que au moins 3 autres autorisations existent dans le quartier, recueille un avis favorable de l'ARS parce qu'il a l'expérience  
0 pour 0 contre 22 abstentions.  
La commission n'a pas pu choisir entre les deux projets.

#### Médecine

Hôpital privé Versailles transferts de lits de médecine d'un site à un autre pour la fermeture totale à terme d'un site 18 pour 0 contre 3 abs.

#### Dialyse

Centre nouveau de dialyse des Lilas : avis défavorable de l'ARS dossier identique présenté malgré déjà 2 refus de la CSOS les promoteurs ne sont pas présents 13 contre 3 abs.  
+ 7 projets acceptés en procédure simplifiée et votés en groupe.  
2 projets en procédures allégées votés en groupe.

La séance s'est terminée par l'audition de 2 projets de maisons de santé pluri professionnelles.

Paris 13 : demande de subvention pour étude de faisabilité (montre plusieurs devis d'agences spécialisées).

4 MG (tous universitaires et maitres de stage dont un chef de clinique) 1 IDE 1 Kiné 1 orthophoniste 1 psychomotricien.

4 thèmes privilégiés : sante de la femme, rééducation personne âgée et visites personnes âgées à domicile.

Mais n'ouvrirait que du lundi au vendredi de 9:00 à 18:00.

Neuilly Plaisance : subvention de fonctionnement (80 000 €) et d'achat immobilier (200 000 €).

2 généralistes 2 IDE 2 Kinés 1 coordinateur.

Thèmes privilégiés Sport et santé (prévoit une salle sport et rééducation animée par kinés).

Maladies chroniques diabète BPCO (1 kiné spécialisé) maintien autonomie.

7 000 € charges globales par mois à répartir mais n'ont pas encore arrêté la ventilation.

Devrait pouvoir ouvrir dans les 3 mois.

L'ARS défend les projets en disant ne soyons pas trop durs nous manquons de généralistes et de paramedic de ville faisons le maximum pour les aider.